



Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 06/11/2024
Publié le 
ID : 001-210101739-20241105-2024_164_DEC-DE

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Convention de mise à disposition du Local Associatif au Centre Socioculturel « Les Libellules » pour la période du 15 novembre 2024 au 14 novembre 2030 (3.6)**

Service : *Population (DQ)*

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le Maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT la demande de mise à disposition d'une salle à raison d'une demi-journée par semaine, formulée par le Centre Socioculturel « Les Libellules », pour permettre la tenue d'ateliers bien-être à destination des seniors,

CONSIDÉRANT la disponibilité de la salle de réunion du Local Associatif (local 11) aux dates demandées, et la confirmation de l'association que cette salle pouvait convenir,

DÉCIDE

 **DE SIGNER** la convention de mise à disposition ci-annexée pour la période du 15 novembre 2024 au 14 novembre 2030.

La mise à disposition se fera à titre gracieux.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 05 novembre 2024.
Le Maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 06 novembre 2024 et publiée sur le site internet de la ville le 06 novembre 2024.